

La Petite Tunisie

Le Petit Tunisien

SOCIALE

La Tunisie Socialiste

Insertions 1^{re} page 5 fr. la ligne ; 2^e page : 3 fr. la ligne
Abonnements et annonces payables d'avance

Rédacteur en Chef : EMILE LACROIX

Abonnements : Tunisie-Constantine 10 fr.
France 12 - Etranger 18 fr.

Après le départ de M. Lucien Saint

M. Lucien Saint est déjà loin de nous quand nous écrivons ces lignes, mais son souvenir restera longtemps gravé dans bien des mémoires et des cœurs, comme l'inoubliable adieu que la population tint à lui faire au moment où il quittait cette Tunisie où il a donné, pendant huit ans, le meilleur de lui-même, restera impérissable dans le sien.

S'il n'a pas toujours réussi au gré de nos aspirations et de nos désirs, ce n'est point de sa faute.

Et puis seul ne se trompe jamais celui qui ne fait rien.

Depuis notre lointaine arrivée en Tunisie qui date, hélas ! de plus de quarante ans, nous n'avons assisté qu'à deux départs aussi regrettés et ovationnés que fut le sien.

Mais, à la différence, des deux premiers, dont l'un M. Charles Rouvier, n'est malheureusement plus de ce monde; M. Gabriel Alapetite jouit tranquillement et paisiblement à Paris d'une retraite bien gagnée par ses éminents services dans tous les postes qu'il a occupés au cours de sa longue et brillante carrière administrative, lui, M. Lucien Saint, nous reviendra de temps en temps pour assister aux Conférences Nord-Africaines, dont la première va se tenir cette année à Tunis.

Nous aurons donc le plaisir de le revoir sous peu ainsi que Mme Lucien Saint et avec eux les sympathiques fonctionnaires MM. Catat et Voizard, et le capitaine Rivaud, qui les accompagnent à Rabat où ils les seconderont de leur mieux, nous n'en doutons pas.

Mme Lucien Saint, pour qui toute la population a le plus profond respect et une reconnaissance infinie pour l'Œuvre des Gouttes de Lait, devenue institution d'Etat, qu'elle a créée et pour laquelle elle s'est dépensée sans compter au point d'y compromettre gravement sa santé est encore parmi nous.

Nous ne la laisserons pas partir sans lui dire que le nom d'ANDRÉE SAINT est à jamais marqué dans l'Histoire de la Bienfaisance tunisienne, il est synonyme de bonté, charité, dévouement, et les femmes indigènes du bled ne l'appellent — suprême hommage — que la *mama ouzira*, ce qui semble vouloir dire leur mère la femme du Ministre.

Mme Andrée-Lucien Saint a droit à tous les respects, à tous les hommages, à toute la reconnaissance publique qui ne se fera pas longtemps attendre, n'est-ce pas M. Briand, tout le monde l'espère et l'attend ici.

Le doyen de la Presse tunisienne :
EMILE LACROIX.

BULLETIN

Dans la Magistrature

M. d'Hugues, procureur de la République près le Tribunal de la première Instance de Mascara et mis à la disposition du Gouvernement du Protectorat français de Tunis, pour exercer les fonctions de président de la Chambre des Requêtes du Tribunal de l'Ouzara, est réintégré dans ses fonctions de procureur de la République près le Tribunal de première Instance de Mascara.

Ceci c'est la version officielle, mais ce qu'on ne dit pas c'est que la corde était,

parait-il, très tendue entre ce magistrat et M. Dupla, son chef immédiat.

On dit aussi que les rapports entre celui-ci et M. Ducos de la Haille seraient loin d'être empreints de la franche camaraderie qui devrait exister entre les deux chefs de la Justice tunisienne.

Au fait, pourquoi ces deux directions, alors qu'autrefois M. Roy dirigeait seul l'Intérieur et la Justice ?

Un seul directeur ne suffirait-il plus ?

Bien des avocats et des oukils le pensent, et disent que cette dualité de pouvoir entre les deux directions est de nature à provoquer des conflits que la galerie n'ignore point, aussi espère-t-on que l'honorable M. Manceron qui connaît le Dar-el-Bey et ses rouages pour l'avoir dirigé, METTRA LE FER ROUGE DANS CETTE PLAIE.

Fer rouge et plaie, c'est peut-être un peu excessif, mais nous ne faisons que rapporter ce qui nous a été dit.

Plaie ou non, le départ de M. d'Hugues provoque une vacance qu'il vaudrait peut-être mieux combler en remplaçant un magistrat indigène à la présidence de la Chambre des Requêtes; car il a été prouvé que la présidence d'un magistrat français ignorant la langue arabe, était une cause de retards préjudiciables à la bonne marche, et elle nécessitait l'emploi de SEPT interprètes, ce qui la rendait onéreuse.

MM. Ducos de la Haille et Dupla ne l'ignorent point, aussi espère-t-on et l'on compte même sur eux, pour demander le retour à l'ancien état de choses.

Merci M. Dupont

Notre dernier numéro a été littéralement enlevé. Une heure après son apparition on n'en trouvait plus un seul exemplaire chez nos dépositaires, aussi regrettons-nous fort de ne pas avoir augmenté notre tirage.

Que ceux qui n'ont pas été servis veuillent bien nous excuser, nous ne pensions pas que l'honorable M. Dupont jouissait d'autant de sympathies dans la population et parmi les fonctionnaires des P. T. T., qui ont pour lui des trésors de tendresses que nous ne soupçonnions pas.

Une autre fois nous doublerons notre tirage, nous pouvons bien faire cela pour nos braves postiers qui ne se doutent pas qu'au prix de dix centimes nous perdons de l'argent.

Mais que ne ferions-nous pas pour eux ?

Contre la dénatalité

Une lectrice d'un excellent journal colonial jointain, la « Victoire Sociale », de Saint-Denis, dans l'île de la Réunion qui signe Félicie, a trouvé une solution pratique à la dénatalité dont la France souffre au point de compromettre gravement l'avenir, mais.....

Laissons-la parler :
« On dit : faites le plus d'enfants possible pour remplacer les hommes morts à la guerre, et que fait-on pour aider les familles nombreuses ? Quelques secours sont accordés aux parents affligés de la terrible engance; le dernier né, à lui seul, en réclame bien plus pour l'entretien de sa petite personne, car il faut tenir compte des gâteries du premier âge. Et qui nourrit ses autres frères et sœurs qui ne savent pas encore se moucher ? Il me semble que, devant un pareil spectacle, prêcher à un jeune ménage de se vouer à la misère et de vouer à celle-ci les enfants qui naîtront.
« Le remède n'est pas là : et puisque enfant est pour le budget de la famille synonyme de argent faisons marier de gré ou de force toutes nos femmes fonctionnaires célibataires qui ont la réputation de toucher beaucoup d'argent et de vivre en égoïstes, alors que la plupart souffrent de vivre en isolées avec au cœur des trésors d'affection inemployés et leur bourse peut nourrir de nombreux enfants.
« Elle donne l'idée pour ce qu'elle vaut. »

L'idée à première vue paraît excellente, mais pour se marier, il faut généralement être deux, et la femme fonctionnaire, précisément parce que fonctionnaire,

trouve généralement peu de soupirants.

Alors ? alors une loi serait nécessaire pour obliger tout fonctionnaire à convoier en justes noces de 25 à 40 ans pour les hommes et de 20 à 35 pour les femmes; passé cet âge, le fonctionnaire serait rayé d'Office des cadres, sans pension ni retraite.

Qu'on essaie ce moyen énergique, et l'on verra s'il produit son petit effet.

Echos et Nouvelles

L'ARRIVÉE DE M. MANCERON

On ne connaît pas encore la date exacte de l'arrivée de M. Manceron, notre nouveau Résident Général.

Quelques-uns, comme le « Courrier de Tunisie » qui se prétendent bien informés, disent qu'il arrivera à Tunis par l'Algérie, et qu'un train spécial serait mis en marche de façon à le faire arriver à Tunis dans la matinée, vers 8 ou 9 heures.

D'autres assurent qu'il viendra par mer par le Transatlantique comme tous ses prédécesseurs, M. Alapetite entr'autres.

En tout cas l'arrivée ne saurait tarder; Mme Manceron aurait reçu des quantités de lettres de ses anciennes camarades d'école.

LES DECORATIONS

DE LA DERNIERE HEURE

Avant de quitter la Tunisie, le Résident Général a remis quelques décorations qui ont reçu l'approbation de tous.

D'abord à M. Bonzon, délégué à la Résidence Générale, l'Ahed El Ammar; à M. Mourgnot, l'Ahed El Mrassa; à M. Pierre Catat, et à Si Salem Snadly, le Grand Cordon du Nichan; à Si Abdeldjellil Zaouche, Si Mohamed Saadallah et Si Mohamed Daoud, la Croix de Grand Officier du Nichan.

Et dans la Légion d'honneur : la Rosette d'Officier à notre vieil ami Si Ali Sakkat, directeur de l'Administration des Habous ainsi qu'à M. Bessis, président de la Communauté Israélite de Tunis; la Croix de Chevalier à MM. Buovolo, ingénieur en chef des Travaux de la Marine à la Pêcherie, fils d'un ami de Bône; Bertholle, Contrôleur Civil à Sfax; Farhat ben Aved, adjoint au Garde des Sceaux; Ahmed ben Hamida, président de Chambre à l'Ouzara, etc., etc...

A tous nous adressons nos plus sincères félicitations.

A LA RESIDENCE GENERALE

M. Dutard, attaché au Ministère des Affaires Etrangères, vient faire partie du Cabinet de M. Manceron, Résident Général.

Nous lui adressons nos meilleurs souhaits de bienvenue.

HOMMAGE A M. MANCERON

La Chambre de Commerce de Metz est allée exprimer à M. Manceron ses profonds regrets de son départ; elle lui a remis, en souvenir de son dévouement aux intérêts de la Moselle, un diplôme d'une exécution très artistique et un magnifique vase de cristal.

VOEUX DE RETABLISSEMENT

Nous adressons nos vœux de prompt rétablissement à notre ami M. Gaudiani, vice-président du Grand Conseil, qu'une fâcheuse grippe retient à la chambre depuis quelques jours.

M. LUCIEN SAINT

ET LES MUSULMANS

Notre ami M^e Kebaili, ayant adressé des félicitations à M. Lucien Saint à l'occasion de sa nomination à Rabat, en a reçu la lettre suivante :

MON CHER PRÉSIDENT,
J'ai été très sensible aux aimables félicitations que vous avez bien voulu me faire parvenir au nom de la Ligue des Musulmans français.

Tout en demeurant profondément heureux du témoignage de confiance que vient de me donner le Gouvernement de la République je quitte la Tunisie avec beaucoup de regrets. J'y avais trouvé, en effet, notamment dans la population musulmane un concours et un appui qui m'avaient été particulièrement précieux dans ma tâche parfois difficile.

Parmi tous ceux que je quitte avec peine, les Musulmans français occupent, vous n'en doutez pas, une place privilégiée. Je les ai toujours considérés, vous le savez comme un élément d'ordre et de progrès nécessaire à l'évolution de ce pays vers la civilisation française, et j'é-

prouve une vive émotion en me séparant d'eux. Du moins, je conserverai de la collaboration que vous m'avez apportée un agréable et durable souvenir.

En vous priant d'être l'interprète de mes sentiments auprès de tous vos sociétaires, je vous prie de croire, mon cher Président, à mes sentiments les plus cordiaux.

Signé : LUCIEN SAINT.

M^e Kebaili se fait un devoir et un plaisir de porter cette lettre à la connaissance de tous les membres de la Ligue des Musulmans français qui y trouveront un précieux encouragement, comme toute la population musulmane doit y voir un témoignage d'affection du Résident Général qui va continuer dans un autre pays d'Islam son œuvre bienfaisante.

A. KEBAILI,

Président de la Ligue des Musulmans Français.

NOS NOTES

Mme Veuve Basilio Couitéas; M. et Mme Jean Couitéas et M. Boissière, propriétaire en Tunisie et gros industriel en France, sont de passage dans notre ville pour quelques semaines.

Nous leur adressons nos meilleurs souhaits de bienvenue et un heureux séjour parmi nous.

KORBOUS

La Compagnie des Eaux Thermales de Korbus vient de faire éditer une fort jolie plaquette agrémentée de nombreuses gravures. C'est là une excellent réclame dont la Compagnie ne tardera sûrement à récolter le bénéfice par un afflux de baigneurs.

Nous le lui souhaitons vivement.

GARNET

Nous apprenons avec plaisir les fiançailles de M. Pierre Bertrand, secrétaire général des Etablissements Schwich et Baizeau, fils de nos amis Mme et M. J.-A. Bertrand, ingénieur civil avec Mlle Germaine Sivan, fille de Mme et M. Sivan, chef de service à la Direction Générale des Finances.

Nous adressons nos vœux de bonheur aux futurs époux et nos félicitations aux parents.

L'HORAIRE DES TRAINS

A partir du 10 février 1929, les trains (5-14) 31 et (14-5) 32 assurant les relations directes entre Tunis et Nabeul seront notablement accélérés : le train (5-14) 31 continuera à quitter Tunis à 16 h. 22 et arrivera à Nabeul à 19 h. 30 au lieu de 19 h. 48; le train (14-5) 32 partira de Nabeul à 5 h. 45, au lieu de 4 h. 45 pour arriver à Tunis à 8 h. 9, heure actuelle.

LA TOUX ET LE MOUCHOIR

Le sénateur royaliste, M. Dominique Delahaye, nous conte « Cyrano », a su forger pour sa cause des armes terribles.

Lorsqu'un orateur ne plaît pas à M. Delahaye, ou qu'il a des motifs particuliers pour ne pas le laisser parler, il experte du fond de son gosier une toux étrange et formidable, dont il a seul le secret.

Cette toux, tient à la fois du cri de l'orfraie, du rugissement du lion et du vrombissement d'un moteur d'avion. Il la déclenche à volonté et la fait durer sans fatigue aussi longtemps que les circonstances l'exigent.

Et, pendant ces prétendus accès, qui coïncident souvent avec la présence de sénateurs socialistes à la tribune, M. Delahaye lisse languement sa barbe de fleuve et ne se départit pas d'un calme olympien.

L'infortuné M. Flassières a fait dernièrement usage de sa toux, et sa petite voix a été complètement couverte.

Aussi, d'après les derniers renseignements, il paraîtrait qu'une façon de se moucher nouvelle et tonitruante est à l'étude dans le parti socialiste, pour répondre aux virulentes attaques du sénateur royaliste.

EN CORRECTIONNELLE

Un docteur de Bône vient d'être condamné à 6 mois de prison, 500 francs d'amende et 30.000 francs de dommages-intérêts pour faute professionnelle.

Autrefois un docteur pouvait vous envoyer ad patres sans qu'il lui en eût; aujourd'hui un tribunal condamne sévèrement un docteur qui s'est trompé.

Nous trouvons la condamnation plus qu'excessive, et si les tribunaux entrent dans cette voie, les docteurs laisseront mourir leurs clients de leur belle mort

pour ne pas s'exposer à des poursuites judiciaires dans le genre de celle de Bône.

Qui y gagnera ? C'EST JEUNE ET ÇA NE SAIT PAS

En faisant part de l'entrée du « Courrier de Tunisie » dans sa 25^e année, le rédacteur a oublié d'annoncer que c'est grâce à la complaisance du directeur de la « Petite Tunisie » que le « Courrier » put paraître.

Et voici pourquoi :

Aucun imprimeur ne voulait se charger de l'impression du journal, alors Destrées s'adressa à son ami Lacroix, à ce moment à Paris, et lui demanda de lui céder son imprimerie.

Retré à Tunis, l'affaire fut bâclée en deux minutes, mais Destrées n'était plus l'acheteur, c'étaient deux jeunes gens âgés de moins de 20 ans, et quand il fallut se faire payer, le père refusa net.

Finalement les choses s'arrangèrent, et le « Courrier de Tunisie » poursuivit son chemin.

Vous en souvenez-vous Duran ?

LES PRODUITS DES JEUX EN 1928

La statistique officielle du produit des jeux vient d'être publiée

Le produit brut des jeux dans les 164 casinos a atteint en 1928 le chiffre 413 millions. Ce chiffre dépasse de 25 millions le produit de 1927 qui lui-même dépassait de 8 millions celui de 1926.

Ces progressions sont peu importantes, si on les compare à celles qui se sont succédé depuis 1922.

Le produit brut des jeux a atteint en 1922 : 109 millions; en 1924 : 205 millions; en 1925 : 254 millions; en 1926 : 380 millions; en 1927 : 388 millions; en 1928 : 413 millions.

Les dix premiers casinos au point de vue de l'acagnotte sont : 1. Casino du Touquet-Paris-Plage : 59.387.191; 2. Casino Municipal de Cannes : 55.269.500; 3. Casino de Deauville : 49.054.042; 4. Casino de Biarritz : 34.181.000; 5. Casino Municipal de Nice : 32.141.000; 6. Grand Casino de Vichy : 21.758.000; 7. Jetée-Promenade de Nice : 15.280.000; 8. Aix-les-Bains : 14.200.000; 9. Juan-les-Pins : 13.133.000; 10. Dieppe : 8.780.000. On remarque des progressions dans les grands casinos des bords de la mer. Par contre, les casinos des villes d'eau ont notablement diminué le volume des transactions de jeu.

Quelle perte pour la Tunisie, espérons reilles ressources qui seraient les bienvenues dans un budget que l'on boucle si nues dans un budget que l'on bouche si difficilement.

MARSEILLE-ALGER EN 4 HEURES

On peut dire, aujourd'hui, que l'Algérie, comme la Tunisie, du reste, est aux portes de Marseille puisqu'on peut franchir la distance en 4 heures, malgré la tempête sérieuse qui régnait en Méditerranée.

Et c'est quand les relations sont si faciles qu'on veut créer un Ministère de la France extérieure comprenant l'Algérie et la Tunisie !

ANIS BERGER

Apéritif anisé
Claude Berger et Cie - Marseille
Administration des Habous

AVIS DE LOCATION

Il sera procédé le 4 février courant, à dix heures du matin au siège de l'Administration des Habous à Tunis, à la mise en location aux enchères publiques pour le restant de l'année en cours et la totalité de 1929, de deux magasins, sis rue Ali Bey à Radès, sur la mise à prix respective de 400 et 350 francs par an.

S'adresser pour tous renseignements à Si Allala El Massmoudi à Radès.

Le Président des Habous :
HASSAN BARQUETE.

Dernière heure

DANS LA LÉGION D'HONNEUR

Au moment de paraître nous lisons dans les quotidiens du matin la nouvelle de l'élevation au grade d'Officier de la Légion d'Honneur de M. Lescure, le sympathique Directeur général de l'Agriculture du Commerce et de la Colonisation.

Nous le prions d'agréer nos plus sincères et cordiales félicitations.

Direction des Domaines
et de la Colonisation

Direction des Domaines et de la Colonisation

Mise en vente

des lots de colonisation créés en 1929
Le programme de colonisation
établi pour l'année 1929 comprend :
des lots de culture de 30 à 100
hectares de superficie dont certains
seront partiellement irrigables;
des lots de culture de petite super-
ficie (4 à 15 hectares) en majeure
parties irrigables;
des lots suburbains;
et des lots de terres à planter.
Les lots de culture sont mis en
vente dès à présent; ils sont situés
à Djedeida (Domaine de l'Alliance
Israélite), Bou Rebia, Ksar Tyr, le
Sers, Amila (Région de Bizerte), Ze-
rifate (Région de la Mornaghia), Si-
di-Bou-Rouis, Plaine Smit et Bir-
Bou-Rekba (Cap-Bon), Henchir Tellil
(Goubellat).

DELAIS D'INSCRIPTION

Les dossiers devront être déposés
à la Direction générale de l'Agricul-
ture, du Commerce et de la Coloni-
sation (Direction des Domaines et de
la Colonisation) :

du 11 février 1929 au 11 mars 1929
inclus, pour les demandeurs habitant
la Tunisie depuis deux ans au
moins;

et du 11 février 1929 au 16 mars
1929 inclus, pour les immigrants.

Des imprimés spéciaux pour la
constitution de ces dossiers sont
mis en distribution, dès à présent,
par la Direction générale de l'Agricul-
ture, du Commerce et de la Coloni-
sation à Tunis; par l'Office du
Gouvernement Tunisien (Galerie
d'Orléans, Palais Royal) à Paris,
par les Contrôleurs Civils et par les
chefs des circonscriptions domania-
les de Sfax, Kairouan et Bou-Ara-
da.

Les candidats sont invités à ré-
pondre avec précision à toutes les
questions posées. Ils devront joindre
à leur demande, établie sur pa-
pier timbré, suivant les indications
qui leur seront données, toutes les
pièces justificatives utiles.

Ils devront faire viser leur de-
mande, en Tunisie, par le Contrô-
leur Civil de leur résidence; en
France et en Algérie, par le Maire,
et dans les Communes mixtes de
l'Algérie par l'Administrateur.

Les demandes irrégulières, incom-
plètes ou contenant des indications

reconnues inexactes ne seront pas
classées.

CLASSEMENT DES DEMANDES

A l'expiration du délai ci-dessus
fixé, il sera procédé au classement
des demandes régulièrement dépo-
sées. Les candidats habitant la Tu-
nisie depuis deux ans au moins se-
ront classés, après examen par le
Comité de Colonisation, dans l'or-
dre de privilèges institué par l'art. 9
du décret du 24 janvier 1914, modi-
fié par le décret du 28 mai 1920.

Cet ordre est le suivant :

1° Anciens élèves de l'Ecole Colo-
niale d'Agriculture de Tunis ayant
obtenu le diplôme de cette école
depuis moins de dix ans, déduction
faite des années de services militai-
res obligatoires;

2° Pères de famille de quatre en-
fants au moins vivant sous leur toit
et à leur charge;

3° Contremaîtres et ouvriers agri-
coles fixés en Tunisie depuis plus
de deux ans;

4° Fonctionnaires et militaires
ayant servi en Tunisie et remplis-
sant les conditions voulues pour
faire valoir leurs droits à la retrai-
te dans un délai de cinq ans;

5° Tous autres demandeurs qui
s'astreignent à l'obligation d'instal-
lation personnelle et d'exploitation di-
recte.

Dans chacune de ces catégories,
le classement est déterminé par le
nombre d'enfants qui vivent sous le
toit et sont réellement à la char-
ge du demandeur. Les mutilés et
les titulaires de la carte de combat-
tant bénéficient d'une priorité à
charges de famille égales.

Les immigrants seront répartis
en deux groupes :

a) Elèves diplômés des écoles su-
périeures d'agriculture (Institut
Agronomique, écoles nationales);

b) Autres demandeurs.

Le classement s'opère dans cha-
que groupe d'après le nombre d'en-
fants qui vivent sous le toit et sont
réellement à la charge du deman-
deur. Tous sont astreints, comme
les candidats locaux, à l'obligation
d'installation personnelle.

CHOIX ET ATTRIBUTION DES LOTS

Le classement terminé, les candi-
dats seront avisés du rang obtenu
par leur demande. Ceux à qui leur
numéro de classement permettra
d'attribuer un lot recevront les
plans des lotissements avec l'indi-
cation des contenance et des prix
de chaque lot et tous les rensei-
gnements nécessaires pour leur
permettre de fixer leur préférence.
Ils seront ensuite convoqués pour
se voir attribuer un lot, ou, s'ils
sont immigrants, informés par let-
tre de l'attribution faite à leur pro-
fit. Les demandeurs suivants se-
ront appelés, au fur et à mesure
des désistements qui pourront se
produire.

RESSOURCES FINANCIERES

L'Administration, suivant la caté-
gorie des lots, exige des candidats
un minimum de ressources de 30.000
francs ou de 10.000 francs indépen-
damment des sommes nécessaires
au paiement de la première annuité,
soit 1/10^e du prix, et des frais de
contrat.

Désormais, il ne sera plus deman-
dé de justifications au moment du
dépôt des dossiers; mais, les candi-

LUNDI 4 FEVRIER ET JOURS
SUIVANTS

COUPONS

AVEC UN RABAIS
de 30 à
50%

SOLDES au

FIN
DE
SAISON

MAGASIN
GENERAL

Fissus, Confections Dames et Enfants
Modes, Chapellerie, Hommes et
Enfants — Lingerie, Bonneterie
etc., etc...

16, 18 et 22, avenue France
rues Amilcar, Anibal et Régulus — UNIS

Service de livraisons par Automobiles en Ville, Banlieue et Grande Banlieue :

Bardo, Saint Henri, Manouba, Ariana, Djebel-Djelloud, Mutuelleville, Franceville, Radès, Saint-Germain, Boulette, Marsa etc... etc

dats seront classés par le Comité de
Colonisation, à titre provisoire.

Le classement ne deviendra défi-
nitif qu'après accomplissement des
conditions suivantes :

Les demandeurs devront verser
dans les 10 jours qui suivront la no-
tification de leur classement, à la
Caisse Régionale de Crédit Agricole
Mutuel, rue de Grèce N° 9, à
Tunis;

1° Une somme de 10.000 francs,
s'ils postulent l'attribution d'un lot
de culture de 30 à 100 hectares;

2° Une somme de 3.000 francs,
s'ils sont candidats à un lot de cul-
ture de petite superficie de 4 à 15
hectares.

Cette consignation provisoire de-
vra être complétée par le versement
à la même Caisse lorsque les
candidats seront appelés pour le
choix d'un lot :

1° D'une somme de 20.000 francs,
s'il s'agit d'un lot de culture de 30
à 100 hectares;

2° D'une somme de 7.000 francs,
s'il s'agit d'un lot de culture de pe-
tite superficie de 4 à 15 hectares.

Les sommes consignées ne pour-
ront être affectées au paiement de
la première annuité et des frais
d'acte, mais, elles seront mises, en
totalité ou par fractions, à la dispo-
sition des déposants qui justifieront
avoir effectué des constructions, des
plantations, des défrichements, des
aménagements divers, des achats
de cheptel mort et vif, etc...

Lorsque cette consignation aura
été utilisée, le colon pourra rece-
voir une aide financière, dans la li-
mite maximum de 40.000 francs,
sous forme de crédits hypothécaires
à moyen terme et à taux réduit,
convertissables en crédits à long
terme au bout de cinq ans.

Cette ouverture de crédit devra
elle-même être exclusivement em-
ployée en améliorations foncières
permanentes sur le lot.

Les candidats qui, pour quelque
cause que ce soit, n'auront pas été
déclarés attributaires, pourront re-
tirer leur dépôt sur une simple au-
torisation du Directeur des Domaines
et de la Colonisation.

COMMENT PUIS-JE ME MARIER ?

50.000 femmes épousèrent l'année dernière des maris
riches grâce à ce simple secret dévoilé ci-dessous.

Il a désormais été démontré par d'émi-
nents professeurs de médecine viennois
que votre peau peut absorber certains
aliments spécialement préparés et que
le sang a le pouvoir de digérer ces ali-
ments et de les transformer en cellules
et tissus vivants. C'est ainsi qu'un épiderme
vieilli et fané se débarrasse rapide-
ment des imperfections du teint et
des fêlures de l'âge. Les rides disparaissent,
les joues creuses et déformées
une gracieuse plénitude et deviennent
fraîches et fermes. Une femme de 50 ans
peut désormais facilement n'en paraître
que 30 et obtenir un teint qui provoque
les envies et l'admiration de toutes
ses amies. Nous vous garantissons contre
100.000 francs que la Crème Tokalon,
Aliment pour la Peau, couleur rose,
contient des aliments nutritifs extrême-
ment nourrissants qui sont facilement
absorbés par la peau — ces éléments
nutritifs sont ceux dont votre épiderme
a besoin pour éviter les rides et pour
conserver sa fraîcheur, sa fermeté et sa
transparence. Appliquez la Crème Toka-
lon, Aliment pour la Peau, couleur rose,
le soir; et la Crème Tokalon, Aliment
pour la Peau, couleur blanche, non-
grasse, le matin. Rien au monde ne
trouble davantage le cœur d'un homme
que le contact d'une peau douce et ve-
loutée. 50.000 femmes sont redevenues
principalement à leur beauté d'avoir
épousé l'année dernière des maris riches.
Essayez donc d'augmenter votre beauté
par cette nouvelle méthode de nourrir la
peau et constatez à quel point s'augmen-
tera le nombre de vos admirateurs et le



nombre des invitations que vous rece-
vez tant des hommes que des femmes. Le
succès vous est garanti dans tous les cas,
sinon votre argent vous sera remboursé.

Korbous

Saison du 15 novembre au 15 mai
GRAND HOTEL DES THERMES
HOTEL DES SOURCES
Cuisine et cave réputées — Cinéma — Tennis
Restaurant caché — Etablissement Thermal
Service par auto-cars
par la Tunisienne Automobile : 5, rue de Hollande

Maisons recommandées

PRODUITS ALIMENTAIRES et denrées colo-
niales — Baccara et Nizard — Gros et
Demi-Gros — Expédition à l'Intérieur — 1, Rue
Léon-Roches — Tunis.

TUNISIA PALACE : ordre, au centre de Tunis
des gares, des bateaux, de la poste, des théâtres
cuisine réputée à prix fixe, à la carte, ascenseur.

Grande Fabrique d'Espadrilles Ripoll Mentero
Get Garcia — Téléph 24.17 — 1, Rue Al-Djasira
Tunis — Gros - demi gros - det il.

Belle jardinière — Vêtements et tous ce que
Bconserne la Toilette pour hommes — M. A.
Comby — 5, Rue d'Angleterre et 17 Rue d'Italie
en face la poste Tunis

Grand Hôtel de France — Premier ordre
— L. de Lacroix, propriétaire — Sousse
Tunis.

Grands Magasins de Nouveautés du « Petit
Paris » avenue de France - Tunis — Bram
frères et Cie Pres

Grand Hôtel & G^d Hôtel de France

8, rue Léon Roches
TUNIS

Eaucourante Ascenseur

12 appartements avec salle de bain
Chauffage central parcut

Grand Hôtel St-Georges

Chauffage central — Eau courante

Souffle du Zéphyr

MARSA-PLAGE

Situation unique face à la mer
Jardin - Terrasse - Eau courante

EYMON & Cie, Propriétaires.

Raymond Valensi

INGÉNIEUR ARCHITECTE
22, rue de Russie — TUNIS
Dépôt de Machines Agricoles
41, Rue Al Djazira

Le Canari
EAU
DE COLOGNE
EXTRA-VIEILLE
Création G. Simon
PARFUMS TUNIS

DEMANDE PARTOUT

le Rhum Chauvet

Agent Dépositaire : J. B. CURTELIN
19, rue du Maroc, Tunis. Tél. 1059

Pianos
**ERARD,
PLEYEL &
HOFMANN**
les trois marques mondiales
J. & A. Bembaron
5, Rue Es-Sadikia TUNIS

B. - Etant donné l'importance de
nos achats nous vendons nos pianos
des prix défiant toute concurrence.

Agence Générale d'Assurances LA NATIONALE

Vie, Incendie, Accidents de toute nature, Vol, Grêle
« LA NATIONALEVIE », se classe comme les années précédentes
en tête de toutes les Compagnies françaises, dépassant de beau-
coup la Compagnie venant immédiatement après elle.
SIEGE SOCIAL : 2, Rue Pillet-Will et 17, Rue Lafitte - Paris
S'adresser pour tous renseignements chez M.
J. O. FELICLI, 4, Avenue de France - Tunis - Téléphone 4.79
Agent Général et Inspecteur de la Cie

Chaux Hydraulique et Ciments PAUL POTIN

DÉPÔT : Rue de Turquie (Port)
BUREAU : 22, Rue Es-Sadikia
Téléph. : Tunis n°197, Potinville n°2 réseau d'Hamman-Lif

Banque Franco-Tunisienne

de prêts mobiliers et monts de piété tunisiens
La Société délivre des Bons de Caisse qui rappor-
tent CINQ pour CENT NET d'impôt à vue, CINQ et
DEMI pour CENT à 6 mois et SIX pour CENT à 1 an
On peut dire que c'est le roi des placements, 13, rue
d'Alger, Tunis.

G^dE DISTILLERIE TUNISIENNE G. & E. LICARI

USINE A VAPEUR
Rue d'Espagne et rue de Besançon — TUNIS

Liqueurs de premier choix - Vins en gros

Spécialité d'Amer et de Fernet Licari

Récompenses à plusieurs expositions et concours. Médaille
d'or. Exposition Universelle de Paris 1900, Médaille vermeille
Omnécours Paris 1900

C^{ie} DE NAVIGATION MIXTE

Cie Touache - Paquebots - Poste Français
Imm. attrib. de comm. de Lyon n°B 1624
AGENCE DE TUNIS
Service régulier entre Marseille-Tunis & Tunis-Marseille
Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence à
Tunis, rue d'Alger.
L'Agent principal : Casimir PÉDELUPÉ.

c^{ie} Générale Transatlantique

Services Maritimes de la Méditerranée
AGENCE DE TUNIS
Pour tous renseignements, s'adresser à l'Agence, 3, rue Es-Sadikia
Départs de Tunis pour Marseille directs tous les samedis à
5 heures du soir. — Départs de Bizerte pour Marseille les
Mardis à 17 h.

- RESTAURANT DU JAPON -

G. FIORINI, Propriétaire

7, Rue Amilcar — TUNIS

Service à la Carte — Repas sur commande — Vraie Cuisine
italienne — Spécialité de Ravioli et Cassate — Vins Fins de
la Maison ROUFF de Naples — Vins du Piémont et Vins de
Chianti.

Société Générale pour la Fabrication de la Dynamite
Procédés et brevets A. NOBEL

PELLET César, Agent

DEPOSITAIRE A TUNIS : 3, Rue de Vesoul, 3
Dynamite Gomme A et N-1 Détonateurs, Méches de mines
3 tissus goud round. Téléph. 1.39 - Adresse Télégr. : PELLET T. Tunisie

L'Huile qui graisse le plus

« Vacuum Mobiloil »

Marque « GARGOYLE »

Maison A. MODIGLIANI

Agent Général et Dépositaire pour la Tunisie
5, Rue Saint-Charles — TUNIS

Télégr. Import-Tunis : Téléphon. 0.74

Société Générale

POUR FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE EN FRANCE
Société Anonyme fondée en 1864 au Capital : 500.000.000
Siège Social à Paris : 29, Boulevard Haussmann
Agence de TUNIS, Place de Rome

Principales opérations

Comptes de dépôts de fonds et comptes courants-intérêts
Escompte et encaissement d'effets de commerce — Avances
sur marchandises et connaissements — Crédits documentai-
res — Délivrance de chèques sur tous pays — Opérations
de Bourses — Souscriptions sans frais aux émissions — Avances
sur titres — Garde de titres — Paiement de coupons —
Virements télégraphiques — Lettres de crédit circulaires en
francs et en monnaies étrangères — Change de monnaie.
Correspondants sur toutes les places de France et de l'Etranger

Aux Armes & Munitions de France

Spécialité de Fusils à baguette, à percussion
Centrale et à Hammerless

Choix de Révolvers et Pistols automatiques

Vente de Poudre de l'Etat

TAIEB ELLAMTI - SOUSSE

Téléphone 80 = Télégr. TAIEB ELLAMTI - Soussse

GARAGE VICTORINE

12, Rue de Vesoul

Office Français Immobilier et Commercial

« Assurances »

(27^e ANNÉE)

28, Rue d'Italie - TUNIS - Téléphone 18.96

Vous

qui désirez vendre : Fonds de Commerce, Immeu-
bles, Terrains, etc. et qui ne trouvez pas d'ac-
quéreur sur place, adressez-vous en confiance à
„OFFICE FRANÇAIS” :

Machines Agricoles

R. WALLUT & C^{ie}

Société Anonyme au capital de 40 Millions de francs
entièrement versés

TUNIS - 99, Rue de Portugal - TUNIS

Collection la plus complète de
machines pour l'Agriculture

Catalogues et renseignements franco sur demande
Adresse télégraphique : Wallut-TUNIS — Tél. 1.74

Banque de Tunisie

Société anonyme au Capital de 8.000.000 de francs

Siège Social à Tunis, 3, Rue Es-Sadikia

Succursales à BIZERTE, SOUSSE et Sfax

Emission de chèques et lettres de crédits — Change de mon-
naies — Garde de Titres et Objets précieux — Dépôt à vue et à
terme et toutes opérations de banque.

Agence de la Compagnie Générale Transatlantique

MATERIAUX DE CONSTRUCTION

B. BISMUTH

Importateur direct de la Société Générale
des Tuileries de Marseille et Cie

Chaux et Ciments « Valette-Viallard » de Cruas
admis par les Administrations des Travaux Publics
et du Génie Militaire

Fers, aciers marchands, tôles noires et galvanisées

Fil de fer à fourrage 13-14
ENTREPOT : 8, RUE DE PORTUGAL (prolongée)
BUREAUX : Rue Es-Sadikia

IMPRIMERIE DE LA RENAISSANCE
Le Gérant : E. LAFITE